



INSECTICIDES ET FONGICIDES HOMOLOGUÉS POUR LES CULTURES DE LA CERISE DE TERRE ET DE L'AUBERGINE EN 2013

Ce bulletin d'information présente la liste de la majorité des insecticides et des fongicides homologués dans ces légumes-fruits que sont la cerise de terre et l'aubergine, pour les traitements en champ. Les traitements de semences, ceux en serre et les produits qui sont homologués contre les ravageurs rares ou occasionnels ne sont pas inclus.

Nouveaux fongicides pour 2013

- Homologation du fongicide PHOSTROL (phosphites de sodium, de potassium et d'ammonium) pour lutter contre le **mildiou** (*Phytophthora infestans*) dans la cerise de terre.
- Homologation du fongicide WINFIELD PHOSPHITE EXTRA et CONFINE EXTRA (acide phosphoreux) pour lutter contre le **mildiou** (*Phytophthora infestans*) dans la culture de l'aubergine.

Retrait de produit

Le THIODAN 50 WP n'est plus homologué dans la culture de l'aubergine. Toutefois, le THIODAN 4EC est encore homologué pour cette culture.

Information sur les tableaux

Voici l'information que contiennent les tableaux des principaux insecticides et fongicides homologués :

- Le ou les **ravageurs visés**. Les pesticides sont présentés selon le ou les ravageurs contre lesquels ils sont homologués.
- Le **nom commercial** du produit.
- Le nom de la **famille chimique** ainsi que le **groupe chimique**. Le numéro du groupe chimique identifie de façon rapide une famille chimique de pesticides. Lorsque des traitements répétitifs sont effectués pour réprimer une maladie ou un insecte donné, il est recommandé d'alterner des produits appartenant à des groupes chimiques différents. Ainsi, il est possible de limiter l'apparition de résistance d'un insecte ou d'une maladie à un pesticide. Les fongicides classés dans le groupe M (fongicides dits multisites) échappent à cette règle, car le risque de développer de la résistance est très faible puisqu'ils agissent à plusieurs stades de développement du champignon et affectent de nombreuses fonctions vitales de ce dernier.
- La **matière active** du produit.
- Le **délai de réentrée au champ** correspond à l'intervalle minimal en heures requis entre l'application du produit et le retour des travailleurs dans le champ.
- Le **délai d'application avant la récolte** représente l'intervalle minimum en jours devant être respecté entre la dernière application du produit et la récolte. Ce délai est établi pour éviter que des résidus de pesticides supérieurs aux normes soient présents dans l'aliment.
- La **dose du produit à l'hectare**.

- Le **nombre de traitements permis ou la quantité maximum** pouvant être appliquée par saison. Cette information permet d'effectuer un choix plus éclairé lors des prises de décision pour le choix du produit à privilégier.
- Les **indices de risque pour l'environnement (IRE) et pour la santé (IRS)**, issus de l'Indicateur de risque des pesticides du Québec (IRPeQ), informent sur l'impact d'un pesticide sur les vers de terre, les abeilles, les oiseaux et les organismes aquatiques. Plus le chiffre de l'indice est élevé, plus le risque est grand. Pour en savoir davantage, consultez le site Web de l'[IRPeQ](#).

Mises en garde

- Assurez-vous du bon fonctionnement et du réglage de votre pulvérisateur. Une pulvérisation mal faite peut être à l'origine d'une répression inadéquate des ravageurs ou de la présence de résidus de pesticides sur la récolte. Vous pouvez consulter la [liste des personnes accréditées](#) qui offre le service de réglage des pulvérisateurs, dans le cadre du projet Action Réglage.
- Selon la loi, vous ne devez utiliser que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. Les doses maximales, le nombre maximum de traitements par saison et le délai avant la récolte doivent être rigoureusement respectés.
- Portez le matériel de protection approprié.

Ce bulletin d'information ne remplace pas l'étiquette des produits. En cas de divergence entre une information mentionnée ici et celle apparaissant sur l'étiquette d'un produit, cette dernière devra être utilisée. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.



Pour plus de détails sur les différents usages des pesticides agricoles et sur les risques qu'ils représentent pour la santé et l'environnement, vous êtes invité à consulter [SAgE pesticides](#).

***Conservez ce bulletin d'information.
Vous pourrez vous y reporter tout au long de la saison.***

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES
CATHERINE THIREAU, agronome – Avertisseuse
Productions en Régie Intégrée du Sud de Montréal enr. (PRISME)
Téléphone : 450 454-3992, poste 25
Courriel : cthireau@prisme.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, et Marie-France Asselin, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :*
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Bulletin d'information No 01 – Solanacées – 5 juin 2013

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Puceron	ACTARA® 25 WG	Nicotine (4A)	Thiaméthoxame	12	1	105 g	2	212	206
	ASSAIL 70 WP	Chloronicotinile (néonicotinoïde) (4A)	Acétamipride		7	56 à 86 g	4	1	20
	MOVENTO 150 OD	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spirotétramate		1	347 à 585 ml	1,17 L		
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml		
	BELEAF 50SG	Nom de famille à déterminer (9)	Flonicamide		0	120 à 160 g	3	5	10
Puceron et Tétranyque	SAFER'S	NC	Savon (insecticide)	4	5	1 partie concentré : 50 parties eau	ND	14	38
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240 F (homologué également contre le puceron)	Chloronicotinile (néonicotinoïde) (4A)	Imidaclopride	24	70	7 à 12 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation	1 (au sol)	212	6
					1	200 ml (foliaire)	2 (foliaire)		
	CORAGEN	Diamide anthranilique (28)	Chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4	91	4
	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	Spinosad			50 g	3	112	2
	ENTRUST SC					167 ml	3	112	
SUCCESS 480 SC	83 ml	ND	6						
Tétranyque	OBERON	Dérivé d'acide tétronique (23)	Spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 app. (1800 ml maximum)	9	73

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE LA CERISE DE TERRE

Ravageur(s) visé(s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Brûlure alternarienne	INSPIRE	Triazole (3)	Difénoconazole	12	0	292 à 512 ml	2,04 L	100	77
	QUADRIS F	Strobilurine (11)	Azoxystrobine		1	300 à 500 ml	3 (1,5 L)	52	14
	QUADRIS TOP	Triazole et Strobilurine (3 et 11)	Azoxystrobine/Difénoconazole			625 ml		133	69
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	Penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	191
	CANTUS ^{MD} WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	Boscalide	4		175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	44
	RHAPSODY ASO *moisissure grise seulement	ND	<i>Bacillus subtilis</i>			1,0 à 2,0 L	ND	1	ND
	SERENADE ASO					8 à 15 L; 4 à 15 L pour la moisissure	ND	1	ND
	SERENADE MAX					4,5 kg; 3,0 à 6,0 kg pour la moisissure			
Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>)	ZAMPRO	Acide cinnamique (40 et 45)	Amectotradine/Diméthomorphe	12	4	1,0 L	3	56	24
	PHOSTROL	Phosphonate (33)	Acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)		0	2,9 à 5,8 L	4	1	5

ND : non disponible; NC : non classée

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé (s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Doryphore de la pomme de terre	ADMIRE 240 F	Chloronicotinile (néonicotinoïde) (4A)	Imidaclopride	24	70	7 à 10 ml/100 m de rang dans l'eau de transplantation (jusqu'à 12 ml pour l'ADMIRE)	1 (au sol)	212	6
	ALIAS 240 SC								
	GRAPPLE				7	200 ml (foliaire)	2 (foliaire)		
	GRAPPLE ₂								
Doryphore de la pomme de terre et Punaise terne	SEVIN SL	Carbamate (1A)	Carbaryl	24	1	1,25 à 6,4 L	ND	144	353
	SEVIN XLR PLUS								
Doryphore de la pomme de terre et Fausse-arpenteuse	CORAGEN	Diamide anthranilique (28)	Chlorantraniliprole	12	1	250 à 375 ml	4 (1,125 L)	91	6
	ENTRUST 80W	Spinosyne (5)	Spinosad	12	1	50 g (doryphore) 109 g (f.-arpenteuse)	3	112	6
	ENTRUST SC					167 ml (doryphore) 364 ml (f.-arpenteuse)			
	SUCCESS 480 SC					83 à 182 ml			
Doryphore de la pomme de terre, Altise et Puceron	THIODAN 4EC	Cyclodiène chloré (2A)	Endosulfan	48	2	1,5 à 2,75 L	ND	292	726
	THIONEX 50W			216	27	1,1 à 2,25 kg	max 4,4 kg		
	THIONEX EC			48		1,5 à 2,5 L	2	294	767
Doryphore de la pomme de terre, Altise et Punaise terne	SEVIN XLR	Carbamate (1A)	Carbaryl	24	2	1,25 à 6,4 L	ND	121	375

PRINCIPAUX INSECTICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé (s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Puceron	ACTARA® 25 WG	Chloronicotinile (4A)	Thiaméthoxame	12	1	105 g	2	212	206
	MOVENTO 150 OD	Acides tétroniques (23)	Spirotétramate			347 à 585 ml	1,17 L max	1	153
	MOVENTO 240 SC					220 à 365 ml	730 ml		
	BELEAF 50SG	Nom de famille à déterminer (9)	Flonicamide	0	120 à 160 g	3	5	14	
Puceron et Tétranyque	FYFANON 50% EC	Organophosphatés (1B)	Malathion	24	3	1,1 à 2,75 L	ND	144	103
	PRO MALATHION 50 EC						1		92
	MALATHION 85 E (homologué également contre la punaise marbrée)					535 à 1345 ml	ND		110
	MALATHION 500								1,4 à 3,0 L
	NEUDOSAN	NC	Savon (insecticide)	4	0	8,0 L	42	51	
	SAFER'S			4	5	1 partie concentré : 50 parties eau	14	38	
Puceron et Fausse-arpenteuse	MALATHION 25W	Organophosphatés (1B)	Malathion	24	3	2,25 à 5,5 kg	ND	144	117
Punaise terne	CYGON 480 AG	Organophosphatés (1B)	Diméthoate	36	7	500 à 700 ml	ND	132	58
	CYGON 480						2		
	CYGON 480 EC								
	LAGON 480E								
Fausse-arpenteuse	DELEGATE WG	Spinosyne (5)	Spinetoram	12	1	140 à 200 g	3	100	9
	RADIANT SC					290 à 420 ml			17
Tétranyque	OBERON	Acides tétroniques (23)	Spiromesifen	12	7	500 à 600 ml	3 app. (1800 ml maximum)	16	17

PRINCIPAUX FONGICIDES HOMOLOGUÉS DANS LA CULTURE DE L'AUBERGINE

Ravageur(s) visé (s)	Nom commercial	Famille chimique (groupe chimique)	Matière active	Délai de réentrée (heures)	Délai avant la récolte (jours)	Dose de produit/ha	Nombre de traitements permis ou quantité maximum	IRE	IRS
Anthracnose, Brûlure alternarienne et Mildiou	CABRIO EG	Strobilurines (11)	Pyraclostrobin	12	0	0,56 à 0,84 kg; jusqu'à 1,0 kg pour le mildiou	6	75	35
Anthracnose et Brûlure alternarienne	QUADRI TOP	Triazole et Strobilurine (3 et 11)	Azoxystrobine/ Difénoconazole	12	1	625 ml	3	133	69
	INSPIRE	Triazole (3)	Difénoconazole		0	292 à 512 ml	2,04 L	100	77
Brûlure alternarienne et Mildiou	CUIVRE 53W	Substance inorganique (M)	Sulfate de cuivre	48	1	4,0 kg	10	225	28
Brûlure alternarienne et Moisissure grise	FONTELIS	Pyrazole (7)	Penthiopyrade	12	0	1,25 à 1,75 L	5,25 L	84	191
	CANTUS ^{MD} WDG	Carboxamides (nicotinamides) (7)	Boscalide	4		175 à 315 g; 420 g pour la moisissure	5	60	44
	RHAPSODY ASO *moisissure grise seulement	ND	<i>Bacillus subtilis</i>			1,0 à 2,0 L	ND	1	ND
	SERENADE ASO					8 à 15 L; 4 à 15 L pour la moisissure			
	SERENADE MAX					4,5 kg; 3,0 à 6,0 kg pour la moisissure			
Mildiou	ACROBAT ^{MD} 50 WP	Acide cinnamique (40)	Diméthomorphe	12	0	450 g	5	40	13
	CONFINE EXTRA	Phosphonate (33)	Acide phosphoreux (sels mono et dipotassiques)	ND	1	5,0 à 10,0 L		1	5
	WINFIELD PHOSPHITE EXTRA								
	ZAMPRO	Acide cinnamique (40 et 45)	Amectotradine/ Diméthomorphe	12	4	1,0 L	3	56	24

ND : non disponible

NC : non classée